

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREGROM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11
 Nombre de conseillers en exercice : 9
 Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 8
 Date de la convocation : 8 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatorze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François LE BRAS, Maire.

Présents : MM. LE BRAS Jean-François, RICHARD Nicolas, ROBACHE Didier, LE PENNEC Angélique, LE BOULANGER Danielle, GARLANTEZEC Hervé, CADIOU Erwan et CONGARD Gwénaëlle formant la majorité des membres en exercice.

Absent: M. LE HENAFF Jean-Christophe.

Secrétaire de séance : M. CADIOU Erwan.

**Rentrée scolaire 2018-2019
 Rythmes scolaires – Retour à la semaine de quatre jours**

Après l'exposé de Monsieur Nicolas RICHARD, Adjoint chargé des affaires scolaires, concernant la parution du décret du 27 juin 2017 du Ministre de l'éducation nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Le conseil municipal de TREGROM décide, de demander au Directeur académique des services de l'éducation nationale, d'autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2018.

Les horaires proposés seraient : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30.

Le conseil d'école a également donné un avis favorable à cette organisation à l'unanimité.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Délibération rendue exécutoire
 après transmission en Sous-Préfecture
 de LANNION le : 20 DEC. 2017
 Le Maire,

